



La compagnie nationale marocaine de phosphate, l'OCP, a décidé d'abandonner sa défense du cargo immobilisé en Afrique du Sud. Le peuple sahraoui a ainsi gagné une victoire de 5 millions de dollars avant que le procès sur la propriété du minerai de phosphate ait même débuté.



Le Cherry Blossom - Photo  Pilot Frans/ [shipspotting](#)

Le 1er mai 2017, le vraquier NM Cherry Blossom a été arraisonné à Port Elizabeth, en route pour la Nouvelle-Zélande. Le navire contenait 55 000 tonnes de phosphate du Sahara Occidental occupé.

L' [ONU a conclu](#) que toute exploitation des ressources au Sahara Occidental est illégale si les Sahraouis n'y consentent pas. De même, la [Cour de justice de l'UE a, le 21 décembre](#) 2016, jugé que le commerce avec le territoire est illégal sans un tel consentement. Cependant, le Maroc, occupe illégalement une partie du Sahara Occidental depuis 1975, exploite et exporte le phosphate du Sahara Occidental. En 2016, le Maroc a gagné plus de 200 millions de dollars sur les exportations de minerai du territoire.

Le deuxième plus grand pays importateur est la Nouvelle-Zélande, où deux coopératives agricoles importent du territoire occupé.

Le 15 juin, la Haute Cour en Afrique du Sud a estimé que l'affaire pouvait aller au [procès](#) . Lisez ici le [jugement complet du 15 juin](#)

. Le tribunal a conclu que l'affaire jugerait de la propriété de la cargaison.

Cependant, l'OCP, qui avait défendu ses droits présumés à la cargaison pendant le processus, a déclaré le 13 juillet 2017 qu'il ne poursuivrait pas ses démarches. Il envisage ainsi la perte de 5 millions de dollars de marchandises. La valeur équivaut à environ 15% de l'ensemble de l'aide humanitaire multilatérale donnée aux réfugiés du Sahara Occidental qui ont fui la brutale occupation marocaine. L'OCP a publié le 13 juillet le [texte de son retrait du procès](#).

"Le fait que le Maroc a démissionné montre la faiblesse des cartes qu'il détient. Sur la base du droit international, le Maroc n'a pas de légitimité à exploiter le territoire qu'il maintient sous occupation. Il n'a certainement aucun intérêt à risquer que ses arguments politiques soient confrontés à un Tribunal indépendant", a déclaré Davide Contini de Western Sahara Ressource Watch.

"C'est une étape remarquable pour le peuple du territoire et, espérons-le, cela pourrait être la première étape de l'arrêt des exportations répréhensibles. Aucune exportation de phosphate ne devrait avoir lieu depuis le territoire tant que les Sahraouis ne peuvent exprimer leur consentement, tel que requis en droit international. Nous espérons que cela envoie également un signal aux importateurs en Nouvelle-Zélande et ailleurs. Ils doivent trouver des phosphates sur des terres qui ne sont pas volées", a déclaré Contini.

Le vraquier géant est maintenant retenu depuis 73 jours. Depuis le 1er mai, un seul navire de phosphate a quitté le Sahara Occidental occupé, le Common Sprit, qui est arrivé en Nouvelle-Zélande cette semaine.

Western Sahara Ressource Watch ne sait pas encore exactement ce qu'il va advenir du navire

et de la cargaison.

*Pour en savoir plus sur l'affaire du tribunal lisez notre rapport « [Carriers of Conflict](#) », publié le 16 juin.*

**Original: [Western Sahara has won its conflict cargo case in South Africa](#)**

**Traductions disponibles : [Español](#)**

**[Western Sahara Resource Watch](#)**

**Source : [Tlaxcala](#) , le 18 juillet 2017**